



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 56980

Texte de la question

M. Guy Teissier * souhaite appeler l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les inquiétudes que suscitent les transferts de financement qui vont s'opérer en 2001 entre le budget de l'Etat et celui de l'assurance maladie, concernant les crédits de prévention, à l'alcoolisme. En effet, dans le projet de loi de financement pour 2001, ces crédits affectés aux actions décentralisées ont été purement et simplement supprimés. Des négociations seraient en cours avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés qui doit prendre le relais de l'Etat sur cette question de santé publique, dans le cadre du Fonds national de prévention, d'éducation, d'intervention sanitaires (FNPEIS). Cependant, à ce jour, aucun accord n'est intervenu. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si des mesures vont être prises rapidement afin de remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

Les associations de prévention de l'alcoolisme, initialement financées sur des crédits d'Etat, sont financées à compter du 1er janvier 2001 par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS) géré par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), au terme d'un avenant à la convention d'objectifs et de gestion (COG) la liant à l'Etat. Le ministre délégué à la santé s'est attaché, compte tenu de ce transfert, à ce que les subventions aux associations puissent être versées le plus rapidement possible afin de permettre aux structures, qui constituent un moyen d'action essentiel dans le dispositif de lutte contre l'alcoolisme, de poursuivre leur mission dans des conditions normales. Le Conseil d'administration de la CNAMTS du 10 avril 2001 a voté l'avenant susmentionné. En conséquence, les difficultés évoquées sont désormais aplanies. Les associations vont donc être très rapidement destinataires des subventions 2001.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56980

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 407

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3306